



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Michel ROTGER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Demandes de subventions auprès de l'ADEME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 Mai 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 Septembre 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public,

Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 Novembre 2008 par laquelle le Conseil de la communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,

Vu la délibération n° GD 2009-05-14-31 en date du 14 Mai 2009 par laquelle le Conseil de Communauté a attribué la maîtrise d'oeuvre du centre d'exploitation et de maintenance (CEM) pour le réseau de transports publics urbains à l'équipe constituée de SCP Architecture FERRAND SIGAL (Mandataire), SAS AERIA (architecte co traitant), TECHNIP TPS (Ingénierie), SAS CSD AZUR (BET Environnement) et SA BURGEAP (Ingénierie Environnement),

Dans le cadre de la réalisation du Centre de Maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways lié à la création des deux premières lignes de tramways de l'agglomération dijonnaise, un ambitieux programme de développement durable a été appliqué à la conception de cet équipement.

Au travers d'un programme de près de 83 cibles environnementales, le Grand Dijon a placé l'énergie au coeur de ses préoccupations avec comme objectifs principaux la réduction des consommations et le recours aux énergies renouvelables.

Dans ce cadre, il a été imposé à la maîtrise d'oeuvre, le groupement Ferrand-Sigal – Technip – Csd'Azur – Burgéap, d'atteindre le niveau BBC pour le bâtiment d'exploitation, soit une consommation d'énergie primaire inférieure ou égale à 50 kWh/m²/an.

Pour le bâtiments industriel des Ateliers de maintenance, qui couvre une surface d'environ 15 000 m², un tel niveau de performance ne pouvait être atteint compte-tenu du fonctionnement même de ce bâtiment, qui suppose que les portes des ateliers soient très régulièrement ouvertes pour permettre les allers et venues des véhicules. Il a donc été demandé à la maîtrise d'oeuvre de réfléchir à un système géothermique de récupération de chaleur sur le réseau d'assainissement unitaire de la rue des Ateliers.

Les études de faisabilité ont montré toute la pertinence de la récupération de chaleur sur ce réseau unitaire puisque près de 88 % des besoins en chauffage du bâtiment des Ateliers, de la station service tramways et des quelques locaux situés dans le remisage tramways pourront être assurés par ce type d'installation, dont le principe est de puiser la chaleur des effluents du réseau.

Le coût d'un tel système est estimé à 960 000 € TTC.

Compte-tenu d'une trop grande distance séparant le bâtiment d'exploitation des Ateliers, ce système de pouvait être appliqué pour le chauffage du bâtiment d'exploitation.

Toujours dans un esprit de recours aux énergies renouvelables, il a donc été décidé d'étudier le chauffage par géothermie sur sondes verticales profondes qui utilise les calories du sous-sol pour les besoins en chauffage.

Le coût d'un tel système est estimé à 480 000 € TTC. et ne requiert aucun prélèvement dans la nappe.

Ces 2 systèmes géothermiques sont susceptibles de faire l'objet de subventions de la part de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur Renouvelable.

En complément, d'autres co-financeurs pourraient être éventuellement sollicités.

Par ailleurs, dans le cadre du projet des deux premières lignes de tramway qui desserviront l'agglomération dijonnaise, il est nécessaire de réaliser des études et des travaux de dévoiement de réseaux situés sous la future plate-forme et de mettre en œuvre des canalisations en acier pré-isolé destinées à la valorisation de l'énergie produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Ces études et travaux de réseaux de chaleur sont également susceptibles de faire l'objet de subventions de la part de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur Renouvelable.

Vu l'avis de la commission en date du 16 Mars 2010,

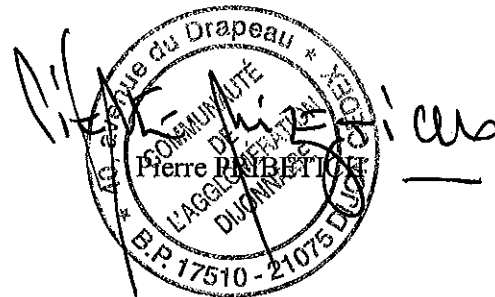
LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions au taux maximum pour le co-financement de la récupération de chaleur sur les eaux unitaires du réseau d'assainissement de la rue des Ateliers et sur la géothermie profondes sur sondes, notamment celles proposée par l'ADEME au titre du Fonds Chaleur Renouvelable et celles éventuellement accordées par la Région Bourgogne, le Conseil Général de Côte-d'Or, l'Etat ou l'Europe

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions au taux maximum pour le co-financement des études et des travaux liés à la mise en place de canalisations d'eau chaudes visant la valorisation de l'énergie produite par l'usine d'incinération, notamment celles proposée par l'ADEME au titre du Fonds Chaleur renouvelable et celles éventuellement accordées par la Région Bourgogne, le Conseil Général de Côte-d'Or, l'Etat ou l'Europe.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 mars 2010
Publié le **26 MARS 2010**
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010

